

Le 5 avril 2006

## **Premières certifications pour les sous-couches minces acoustiques**

### **Petit déjeuner de presse – 25 avril 2006, 9 heures CSTB Paris**

Après cinq ans de révision des DTU 26.2 et 52.1, les premières certifications pour les sous-couches acoustiques minces ont vu le jour. Le premier certificat a été délivré en janvier dernier. A ce jour, quatre industriels sont certifiés : Arken, Siplast-Icopal, Soprema et Tramico. Ces sous-couches minces sont destinées à l'isolation des planchers avec chape rapportée, conformément à la norme NF P 61-203.

---

La révision des DTU a permis d'inclure la déformation sous charge à long terme des isolants et l'évolution prévisible des performances acoustiques. Les caractéristiques spécifiées concernent le comportement sous charge, la performance acoustique, la charge d'exploitation, la réduction d'épaisseur à 10 ans et, éventuellement, le chauffage par le sol.

---

Afin de vous présenter cette "première", le CSTB vous invite à une conférence de presse qui aura lieu le mardi 25 avril à 9 heures au CSTB de Paris (4 avenue du Recteur Poincaré, Paris 16<sup>e</sup>). Interviendront : **Alain Maugard**, Président du CSTB, **Pascal Locoge**, Groupe Qualitel, **Jean-Michel Bonnet**, Siplast-Icopal, Président de l'Association Française des Sous-couches acoustiques minces, **Michel Droin**, Président du Groupe spécialisé Revêtements carrelages, revêtements muraux et produits connexes, représentant l'Union Nationale des Entrepreneurs Céramistes du Bâtiment, et **Bernard Abraham**, responsable du service Constructions Légères et Transferts au CSTB.

**Merci de confirmer votre présence en retournant le coupon-réponse joint.**